



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 71 c) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme :**  
**situations relatives aux droits de l'homme et rapports**  
**des rapporteurs et représentants spéciaux**

## Situation des droits de l'homme au Myanmar

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est basé sur les bons offices déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour faciliter la réconciliation et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 59/263 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004.

Le Secrétaire général estime que la Convention nationale chargée de définir les principes qui serviront à établir la nouvelle constitution, ainsi que la feuille de route en sept points pour la démocratie dévoilée par les autorités du Myanmar en 2003, ouvrent des perspectives de changements positifs. Cependant, comme il l'a d'emblée souligné, le processus de la feuille de route devrait être transparent et ouvert à toutes les parties pour être véritablement crédible. Or, la Convention nationale, dont la reprise des travaux en 2004 a constitué la première étape de la feuille de route, n'a malheureusement pas répondu jusqu'à présent à ces attentes élémentaires. Elle devrait se réunir de nouveau plus tard en 2005, mais toujours sans la participation de nombreux partis politiques, dont la Ligue nationale de la démocratie (LND), de plusieurs partis représentant des minorités nationales et d'autres groupes importants de la société civile. De plus, dans sa forme actuelle, elle ne cadre pas avec les recommandations contenues dans les résolutions successives de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général exhorte donc de nouveau les autorités du Myanmar à prendre les mesures nécessaires pour que le processus de la feuille de route soit plus crédible et représentatif lors de la reprise des travaux de la Convention nationale en 2005 et dans les étapes qui suivront, notamment celles de la rédaction de la constitution et de l'organisation du référendum national.



Dans cette optique, le Secrétaire général encourage les autorités du Myanmar à renouer le dialogue avec les représentants de toutes les minorités nationales et partis politiques. Les pourparlers devraient s'engager dès que possible et s'accompagner d'un certain nombre de mesures : nouvelles libérations de prisonniers politiques, levée de toutes les restrictions qui pèsent encore sur les leaders politiques, réouverture des bureaux de la LND, inclusion des groupes susmentionnés dans le processus de la feuille de route. Le Secrétaire général espère voir la mise en œuvre de ces mesures dans la première moitié de 2006. S'il constate des progrès, il est prêt à faire de son mieux pour mobiliser toute l'assistance internationale nécessaire pour soutenir les autorités dans leur effort de réconciliation nationale, afin que le peuple du Myanmar puisse bénéficier des perspectives de développement économique, social et politique qui sont celles des peuples voisins.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 59/263 du 23 décembre 2004, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'user de ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement, et le peuple du Myanmar, dont toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale, et de lui rendre compte, à sa soixantième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session, des progrès réalisés dans l'application de ladite résolution.

2. Le Secrétaire général a beaucoup de difficultés à user de ses bons offices depuis le limogeage du Premier Ministre Khin Nyunt et de ses collaborateurs à l'automne 2004, en raison de la diminution notable des contacts politiques entre l'ONU et les autorités du Myanmar qui s'est ensuivie. Son Envoyé spécial n'a pas été autorisé à se rendre à Yangon depuis mars 2004 et le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar est interdit de visite depuis novembre 2003. En conséquence, les quelques discussions politiques qui ont eu lieu avec le Gouvernement du Myanmar se sont déroulées à l'extérieur du pays.

3. Le Secrétaire général reste néanmoins déterminé à offrir ses bons offices pour faciliter la réconciliation nationale au Myanmar. Il estime que la feuille de route en sept points pour la démocratie dévoilée par les autorités du Myanmar en 2003 ouvre des perspectives de changements positifs. Il sait également que le Myanmar affronte des défis complexes et difficiles dans sa transition vers la démocratie et sa quête de réconciliation nationale, et que dans ce contexte la Convention nationale, dont la reprise des travaux en 2004 a constitué la première étape de la feuille de route, a un rôle potentiel à jouer. Il a indiqué aux autorités du Myanmar que le processus de la feuille de route devait devenir démocratique, s'ouvrir à toutes les parties et permettre à chacun de s'exprimer librement et ouvertement afin d'être pleinement appuyé par la communauté internationale.

4. Malheureusement, la Convention nationale s'est réunie de mai à juillet 2004 puis de nouveau de février à mars 2005 sans la participation de la LND ni de certains partis représentant des minorités nationales, dont la Ligue des nationalités Shan pour la démocratie, pourtant arrivée en deuxième position lors des élections de 1990. Les restrictions à la liberté de mouvement et d'expression imposées à de nombreuses personnalités politiques, dont la Secrétaire générale de la LND Daw Aung San Suu Kyi, ont été maintenues ou durcies. Les bureaux de la LND sont restés fermés, hormis pour le siège du parti à Yangon; malgré la libération de 249 prisonniers politiques, saluée par le Secrétaire général dans sa déclaration du 7 juillet 2005 (communiqué de presse SG/SM/9982), les arrestations et détentions pour délit d'opinion continuent. Tous ces faits sont incompatibles avec les processus de démocratisation et de réconciliation nationale, quelle que soit la définition qu'on en donne. La Convention nationale, dans sa forme actuelle, n'est ni véritablement représentative ni conforme aux recommandations contenues dans les résolutions successives de l'Assemblée générale et faites par la Commission des droits de l'homme.

## II. Teneur des discussions

5. Dans l'espoir de renouer le dialogue politique et de faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont rencontré le général en chef Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement au pouvoir, en marge du Sommet Asie-Afrique de Jakarta en avril 2005. Soulignant la nécessité de rendre le processus de la Convention nationale plus représentatif et plus crédible, ils ont exhorté leur interlocuteur à engager avec la LND et d'autres partis politiques un dialogue approfondi sur les possibilités d'une action commune au service des intérêts du peuple du Myanmar. L'Envoyé spécial s'est également entretenu avec le Ministre des affaires étrangères Un Nyan Win lors du dixième sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) organisé à Vientiane en novembre 2004.

6. Le général Than Shwe a pris note des points soulevés par le Secrétaire général, et l'a invité à se rendre au Myanmar. Il a de nouveau évoqué la possibilité que le Secrétaire général aille au Myanmar « à une date à convenir d'un commun accord » lors de sa rencontre avec M. Ali Alatas, qui s'est déplacé à Yangon en août 2005 en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la réforme.

7. L'évolution générale de la situation dans l'année écoulée ne répond pas aux attentes des Nations Unies : la Convention nationale exclut encore à ce jour les représentants de la LND et d'autres partis; le Gouvernement refuse toujours de répondre à l'appel au dialogue lancé par la LND, et le mandat de détention de Daw Aung San Suu Kyi et de son adjoint U Tin Oo a été prolongé d'un an en novembre 2004. Les accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les 16 nationalités ethniques semblent tenir, mais l'arrestation, début 2005, de plusieurs leaders shan dont le Président du Conseil pour la paix de l'État shan et le Président de la Ligue des nationalités shan pour la démocratie, ont semble-t-il rompu la trêve observée par l'armée nationale shan et provoqué une flambée de violence dans plusieurs zones de l'État shan. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Union nationale karen, qui avaient repris en 2004, seraient au point mort. Les hostilités ont également monté d'un cran le long de la frontière avec le Bangladesh.

8. Les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations chargées de fournir une aide humanitaire à la population du Myanmar, ont dû travailler dans des conditions beaucoup plus restrictives : imposition de lourdes taxes par les autorités, chicaneries administratives, quasi-interdiction de se rendre sur les sites des projets ou d'importer du ravitaillement et du matériel. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme vient de renoncer à faire un versement d'un montant de 98 millions de dollars en faveur du Myanmar au motif que « ses dons à ce pays ne peuvent être gérés d'une manière qui garantit la bonne exécution du programme ». D'autres organismes d'aide risquent fort de suivre cet exemple, ce qui aggraverait la détresse de millions de personnes au Myanmar.

9. Qui plus est, les politiques socioéconomiques désastreuses du Gouvernement et l'absence d'État de droit font planer plus que jamais le spectre d'une crise humanitaire. Étant donné que les réalités politiques ont les répercussions massives que l'on sait sur la situation humanitaire, le Gouvernement doit impérativement mettre au point une stratégie de développement viable. Les chiffres officiels les plus récents indiquent que les principaux sujets de préoccupation sont la faim et la

malnutrition, le VIH/sida, la pauvreté et le manque d'accès à l'instruction, qui touchent un pourcentage croissant de la population du Myanmar.

### III. Observations

10. Plus de 10 années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a pour la première fois prié le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar. Pendant tout ce temps, les citoyens du Myanmar ont été confrontés à des difficultés socioéconomiques indues liées à l'absence de processus ouvert de démocratisation et de réconciliation nationale dans leur pays. Ils ont en outre eu à subir des politiques économiques qui ont empêché la grande majorité d'entre eux d'améliorer leurs moyens d'existence.

11. Le Secrétaire général demande donc de nouveau aux autorités du Myanmar de prendre les mesures nécessaires pour que l'effort de réforme soit plus ouvert et crédible lorsque la Convention nationale reprendra ses travaux plus tard en 2005 et dans les étapes qui suivront, notamment celles de la rédaction de la constitution et de l'organisation du référendum national. À ce propos, le Secrétaire général rappelle que Daw Aung San Suu Kyi a fait savoir qu'elle était prête à coopérer avec le Gouvernement dans l'intérêt du peuple du Myanmar. Les dirigeants des partis politiques représentant les nationalités ethniques affichent la même bonne volonté.

12. Le Secrétaire général encourage donc les autorités du Myanmar à reprendre le dialogue avec les représentants de toutes les nationalités ethniques et dirigeants politiques. Les pourparlers devraient s'engager dès que possible et s'accompagner d'un certain nombre de mesures : nouvelles libérations de prisonniers politiques, levée des restrictions qui pèsent encore sur les leaders politiques, réouverture des bureaux de la LND, inclusion des groupes susmentionnés dans le processus de la feuille de route. Le Secrétaire général espère voir la mise en œuvre de ces mesures dans la première moitié de 2006. Il demande également aux pays de la région, en particulier à la Chine, à l'Inde et aux États membres de l'ASEAN, de guider et d'aiguillonner la réforme politique, économique et sociohumanitaire au Myanmar. Il se félicite que le Président du douzième forum régional de l'ASEAN qui s'est tenu le 29 juillet 2005 ait appelé de ses vœux « la levée des restrictions et le dialogue effectif avec toutes les parties concernées », « la visite prochaine de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar », ainsi que « la poursuite de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies concernés ».

13. S'il constate des progrès, le Secrétaire général est prêt à faire de son mieux pour mobiliser toute l'assistance internationale nécessaire pour soutenir les autorités dans leur effort de réconciliation nationale, afin que le peuple du Myanmar puisse bénéficier des perspectives de développement économique, social et politique qui sont celles des peuples voisins.